

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-069

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE DE SANTE

Textes de références : Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012, Arrêté du 25 juin 2013.

Un concours **externe sur titres** pour l'accès au corps des Cadres de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

FILIERE INFIRMIER

CENTRE HOSPITALIER DE CHINON (37).....01 poste

Le concours externe sur titres est ouvert **aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis** pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, **et du diplôme de cadre de santé**, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités **pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.**

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle.
- 2- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagnés d'attestation d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées).
- 3- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.
- 4- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne.
- 5- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.
- 6- Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé.



Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Département Développement Professionnel

37044 TOURS CEDEX 9 - Tél. : 02.47.47.76.68

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-069

La sélection des candidats pour le concours externe sur titres, repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux.
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours) et sur le site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours).

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 26 juillet 2023



La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles

Anne Sophie MAURE DE LIMA